



Lettre d'informations semestrielle

Juillet 2020 - N°10

SOMMAIRE

Editorial

Le mot du Président

Page 2 :

Agenda 2020

Sortie cynégétique à Chizé

Page 3 :

Traitement des déchets de venaison

Page 4 :

Statistiques de prélèvement

Page 5 à 8 :

Machinisme agricole et faune sauvage

Page 9 à 10 :

La vie reprend....

Siège social ADCGG53:

3, Impasse des hortensias -53 000 LAVAL

Site internet : www.ancgg.org/ad53

DECATHLON

Partenaire officiel ADCGG-53

Editorial,

Chers amis chasseurs,

La liberté d'agir et de se déplacer n'a sans doute jamais revêtu autant d'importance que ces derniers mois.

L'ADCGG-53 espère de tout cœur que vous et vos proches n'avez pas été touchés par cette terrible pandémie, et que vous pouvez à nouveau reprendre vos projets un temps abandonnés.

Comme tout à chacun, cette période inédite mais faste à la réflexion m'a permis d'apprécier la chance que nous avons de pouvoir chasser librement, en période normale. Sachons donc apprécier tous les instants d'une rencontre entre amis lors d'une journée de chasse. Comment dans ces conditions ne pas condamner avec fermeté tout dénigrement de son voisin chasseur pour des raisons aussi futiles que la qualité de sa meute, le trophée qu'il vient de prélever, le poids du sanglier au tableau, le calibre de son arme ou la marque de son fusil...

Notre passion est belle par ses différences et les valeurs qu'elle porte. Sachons la garder simple, sans course au score ou réalisation du plus gros tableau. Respectons la manière de chasser de chacun dès lors où sur son territoire, respirent une éthique noble de la chasse et le respect du gibier. La chasse doit rester cet espace de liberté et de convivialité déjà suffisamment contraint par la réglementation. Sachons donc rester unis entre frères d'armes pour lui donner l'image qui doit être la sienne.

Mettons à profit cette période si anxiogène que nous venons de vivre pour apprécier et considérer la chance que nous avons.

*Je vous donne rendez-vous le **13 Septembre 2020** pour notre Assemblée Générale, et vous souhaite d'ici là d'excellentes rencontres cynégétiques pour ceux qui pratiquent le tir d'été.*

Didier Leblanc – Président ADCGG-53

Un printemps 2020 perturbé et inédit...

Début 2020, nous nous étions engagés sur un programme de formation soutenu.

Comme prévu, nous avons lancé notre 12^è session consécutive du Brevet Grand Gibier début Février. Un temps interrompue par le confinement, mais grâce à des efforts importants de l'ANCGG pour permettre aux candidats de poursuivre leur apprentissage sous forme de visio-conférence et liens youtube, nous avons réussi à maintenir une session 2020 en reprenant les sessions physiques début Juin et en repoussant la date initialement prévue de l'examen. Nos candidats en lice ont ainsi pu valider leur acquisition de connaissances le 4 Juillet, sous la présidence de Stéphane Petit, Directeur de la FDC-53 (voir paragraphe BGG page 9).



Le 7 Mars, un groupe de 12 personnes a également pu se rendre en forêt de Chizé située en Deux-Sèvres, pour participer à une reprise de chevreuils au filet à des fins scientifiques. Cette journée devenue un rendez-vous annuel au fil des années a comme d'habitude tenu toutes ses promesses en terme d'adrénaline et convivialité pour nos téméraires visiteurs ayant participé activement à la maîtrise des animaux pris dans les filets.

Pas moins de 36 chevreuils ont ainsi été capturés et relâchés en soirée après visite médicale approfondie. La qualité d'accueil et le professionnalisme des agents de l'OFB nous accueillant ont permis à chacun d'enrichir ses connaissances sur l'espèce !!!



Par contre, nous avons dû reporter nos journées de formation sur « la connaissance de la venaison » et « le perfectionnement au tir ». Celles-ci se tiendront dès que possible. En dehors de la journée « connaissance de la venaison » fixée le 26 Septembre 2020, les dates de perfectionnement au tir ne sont pas encore fixées. Nous vous les communiquerons bien entendu dès que cela sera possible.

*Il nous a également été impossible d'organiser notre Assemblée Générale prévue le 6 Juin au château de Craon. Celle-ci est donc repositionnée le **dimanche 13 Septembre 2020**, à la Fédération des chasseurs si la situation sanitaire actuelle le permet. Gage de partenariat avec les jeunes chasseurs mayennais (AJCM) qui réalise, ce jour-là leur fête annuelle de l'ouverture de la chasse 2020 à la fédération, elle se déroulera à partir de 9H 30 et viendra s'ajouter à leurs activités.*

N'hésitez donc pas à venir en famille pour une journée sympathique autour des jeunes qui vous permettrons de rester à déjeuner si vous le souhaitez, et ainsi profiter de leurs animations.

Pour une bonne organisation, nous reviendrons vers vous courant Août afin de prendre vos réservations.

Elimination de vos déchets de venaison

En 2017, l'ADCGG-53 vous proposait une solution de traitement des déchets de venaison par filière spécialisée qui n'avait pas eu grand succès à l'époque, compte tenu du coût associé pour les territoires de chasse.

La PPA, Peste Porcine Africaine, rodant depuis à nos frontières et convaincu de l'intérêt de cette démarche volontariste, nous avons décidé fin 2019 d'aider à l'investissement dans des bacs de récupération pour les territoires contractualisant un accord avec une société de récupération agréée.

Deux massifs mayennais ont ainsi reçu de l'ADCGG-53 une participation de 200€ chacun, pour avoir investi dans ce sens et contractualisé un contrat de récupération des déchets avec le groupe Akiolis.



Si vous souhaitez bénéficier de cette aide, rien de plus simple... Il suffit que votre territoire adhère à notre association et s'engage dans cette démarche vertueuse et responsable.

L'ADCGG-53 peut vous accompagner dans la démarche si vous le souhaitez, et vous mettre en relation avec les différents partenaires.

La mutualisation de cette solution avec vos amis et/ou voisins de chasse est bien entendu envisageable. Vous contribuerez ainsi au renforcement de l'image du chasseur responsable et respectueux de la nature.

Alors, pourquoi pas vous ?

Renseignements : Didier Leblanc ou tout autre membre actif de l'ADCGG-53

Tél : 07 78 12 06 71

Mail : adcgg53@gmail.com

Le principe de fonctionnement est très simple, modulable et adaptable à chaque territoire.

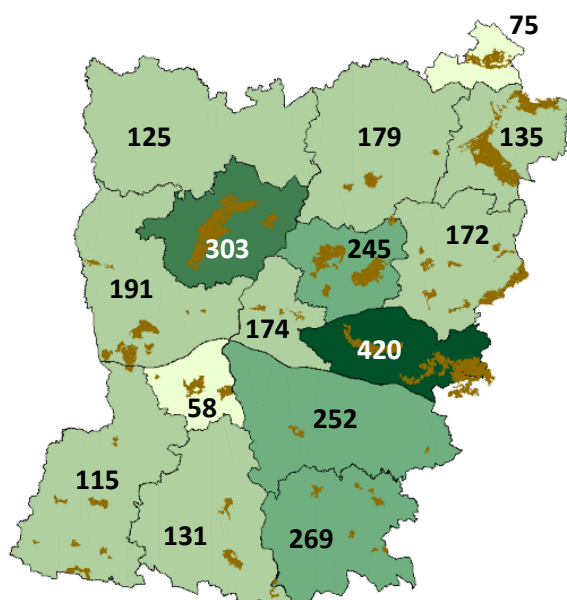
- ❖ Akiolis passe enlever les déchets suivant la demande du territoire de chasse concerné.
- ❖ Le coût de traitement des déchets peut être inclus dans le coût du passage pour permettre d'avoir un coût fixe, mais peut également être facturé au poids de déchets enlevés.
- ❖ Le coût du passage est, selon lieu et quantité à enlever, d'environ 100€.
- ❖ Le prix d'achat d'un bac homologué de récupération varie entre 750€ et 1000€ selon sa taille, auquel il faut défalquer 200€ de subvention de l'ADCGG.

Prélèvements Grand Gibier

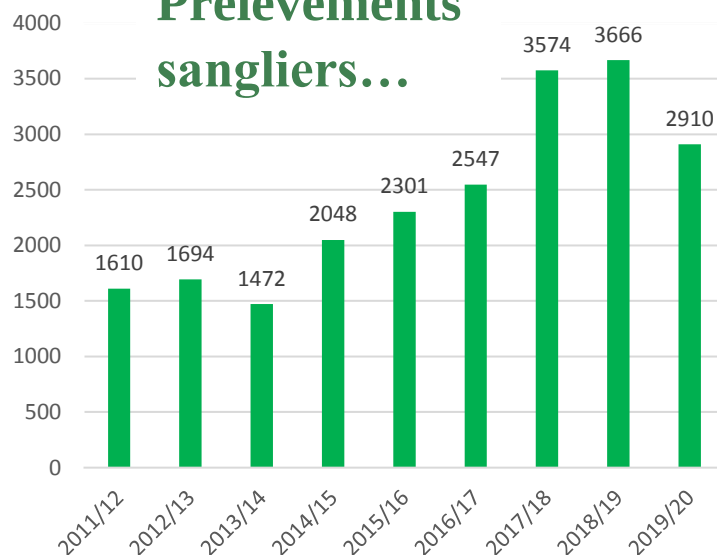
Quelques statistiques sur les prélèvements effectués en 2019/20 et attributions 2020/21.... Source : FDC-53

A noter une importante augmentation des attributions de chevreuils pour 2020/21 et des populations de sangliers toujours importantes mais contenues grâce aux efforts de tous.

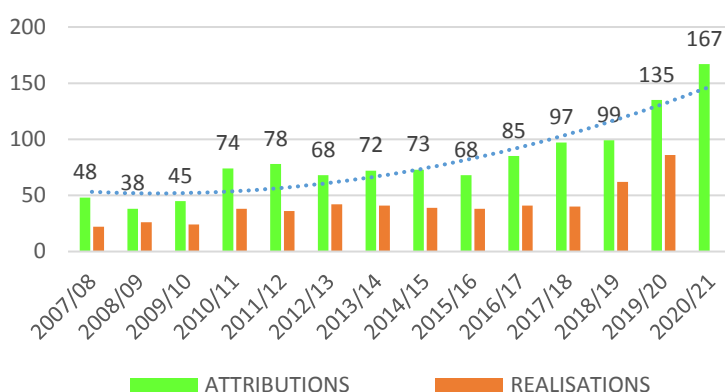
Répartition Sangliers tués 2019-2020



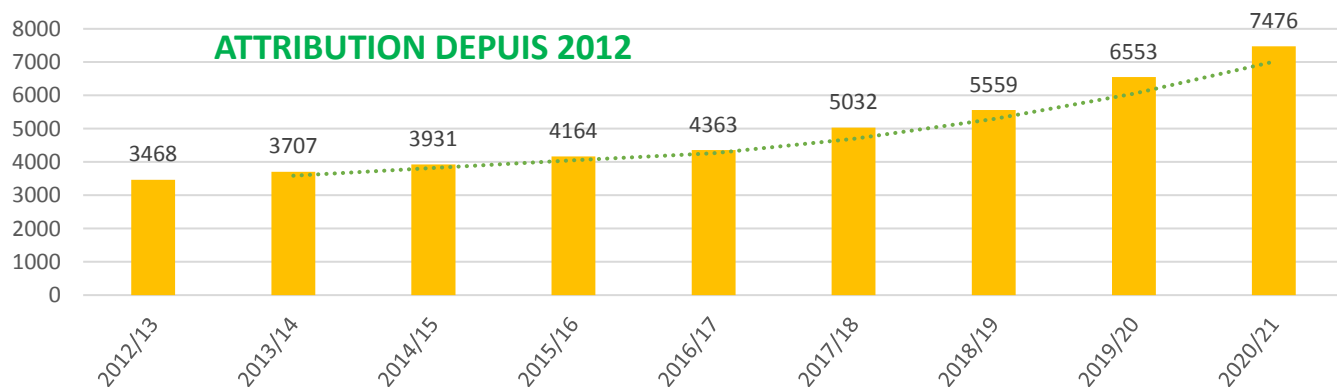
Prélèvements sangliers...



Plan de chasse Cerf...



Toujours plus de chevreuils...



Machinisme agricole et faune sauvage

Le phénomène n'est pas nouveau, le matériel agricole devenant plus performant, les barres de coupe plus larges, la vitesse des tracteurs souvent supérieure à 20 km/h, les travaux de fenaïson et de récolte figurent parmi les opérations agricoles les plus destructrices pour la faune sauvage. Ajoutés au fait qu'ils coïncident avec les phases de nidification des oiseaux et de mise-bas des mammifères tels que lièvre et chevreuil, une étude réalisée sur des communes « témoins » dans le cadre du SDCG de la Manche en 2010 a démontré qu'en dehors de la chasse, le machinisme agricole était et est encore aujourd'hui la seconde cause de mortalité après les collisions chez les espèces sauvages telles que lièvre, chevreuil, faisan et compagnies de perdrix grises devenues désormais rarissimes.

Pour lutter contre ce phénomène, différentes stratégies ont été testées depuis les années 1990.

L'effarouchement consistant à faire fuir les animaux préventivement à la récolte ou pendant celle-ci mais qui nécessite une allure réduite pour laisser le temps à l'animal de fuir entre le passage de la barre et celui de la faucheuse.

L'évitement par détection, qui permet de préserver l'animal en relevant la barre de coupe ou en arrêtant la machine avant qu'il ne soit trop tard.

Il faudrait idéalement que le broyage des jachères, dans lesquelles les chevrettes mettent bas très souvent en bordure de bois, soit interdit en mai et juin partout en France. Malheureusement ce n'est pas le cas, chaque préfet ayant la possibilité de légiférer, dès lors où il a consulté les représentants des organisations syndicales ou consulaires agricoles, la fédération départementale des chasseurs, les associations de protection de la nature et l'Office Français de la Biodiversité.
(Code de l'environnement, article L.424-1)



A l'heure actuelle, d'autres systèmes plus sophistiqués sont proposés sur le marché. Un fonctionne à partir de **détecteurs à ultrasons** et permet l'effarouchement des animaux couchés dans l'herbe. Malheureusement le dispositif s'adresse uniquement aux animaux adultes ou sub-adultes et ne règle toujours pas le problème des juvéniles ayant tendance à se tapir dans leurs premières semaines, plutôt qu'à fuir.

Une autre solution commercialisée depuis 2017 par la marque Pöttinger fonctionne à partir de **capteurs optiques à infrarouge** fixés sur la faucheuse. Ils détectent l'animal invisible pour le chauffeur et envoient un signal à la faucheuse qui se relève instantanément. Ciblées sur la détection de faons et autres animaux sauvages, les capteurs spécialement conçus pour cette fonction semblent être performants de jour comme de nuit.

Il serait cependant judicieux de forcer la machine à s'arrêter en même temps que la faucheuse se lève, cela permettrait au chauffeur de confirmer la présence et réaliser le sauvetage des animaux.



Machinisme agricole et faune sauvage

La technologie au service de la main de l'homme...

Malgré les recherches de solutions reconnues et primées au SIMA 2011 du constructeur CLASS sur un système de détection par caméra infrarouge, aucun matériel n'a jusqu'à présent donné totale et entière satisfaction. La végétation ne permettant pas au chauffeur de détecter un animal immobile ou se dérochant, il est donc nécessaire et indispensable de faire appel aux nouvelles technologies pour pallier aux limites des générations précédentes.

C'est pourquoi, un autre système très prometteur à l'aide de **drones** a été développé récemment.

Il détecte par caméra infrarouge les divers endroits présentant des différences thermiques sur la zone survolée à une hauteur de 65 mètres environ, ces endroits étant ensuite confirmés en approche par une autre **caméra classique RGB** lorsque le drone descend à une hauteur de 15/20 mètres permettant à l'opérateur de déterminer précisément si c'est un faon, un objet ou un autre animal. À partir de là, des aides (chasseurs ou bénévoles) sont dirigés par talkie-walkie pour se rendre sur place et intervenir. Une fois les jeunes animaux ou les nids repérés, il faut mettre les premiers en sécurité et marquer l'emplacement des seconds afin que les zones dans lesquelles ils se trouvent ne soient pas fauchées.

Lors de la manipulation des faons et des levrauts, il faut alors **éviter de les charger d'odeurs humaines**, au risque qu'ils soient abandonnés par leur mère ou détectés par des prédateurs. Il est nécessaire de se frotter les mains avec de la terre et de l'herbe et de saisir l'animal délicatement pour le déposer quelques mètres plus loin avant que sa mère ne vienne le retrouver quelques temps plus tard lorsque le calme est revenu.

Une situation lourde de conséquences...

Si la France ne présente pas de chiffres, l'Allemagne estime entre 90 et 100 000 le nombre de faons tués ou déchiquetés sur son territoire, chaque année lors des travaux agricoles.

Au-delà des dommages environnementaux et économiques, et du fait qu'aucun agriculteur ne prend plaisir à ôter la vie de cette manière à un animal, ces accidents sont également responsables d'une dégradation de la qualité du fourrage. Des toxines peuvent s'y former et présenter des risques de contamination du troupeau par le botulisme. Les entreprises de travaux agricoles peuvent également être sujettes à de lourdes pertes générées par les réparations et immobilisations de leurs machines suite au passage de chevreuils ou de sangliers dans les barres de coupe.

#####



Mise à l'abri d'un faon avec les précautions qui s'imposent

Machinisme agricole et faune sauvage

L'expérience d'un professionnel...

Passionné de chasse et entrepreneur de travaux agricoles en Mayenne, je cherche toujours à conjuguer au mieux les activités agricoles avec la préservation du territoire et la gestion des espèces. Lorsqu'il y a quelques années nous nous sommes équipés d'un groupe de fauche de 9 m, il m'apparaissait inévitable de réfléchir au moyen idéal pour préserver la faune sauvage et assurer une qualité de fourrage à mes clients par la diminution des risques liés à notre travail. A l'époque, aucun concessionnaire ni fabricant ne proposait de systèmes intégrés, il a donc fallu collecter des renseignements et définir celui qui était le plus adapté. Je souhaitais avant tout un système sans contrainte pour le chauffeur afin d'être certain que le dispositif allait être utilisé dans 100% des chantiers. J'ai donc vite écarté les barres d'effarouchement car impossible à mettre en place sur une faucheuse frontale et le dispositif se serait avéré être une gêne pour le chauffeur.



J'ai alors opté pour trois émetteurs ultrasons, à raison d'un par faucheuse de 3m. Ces émetteurs sont reliés à une centrale qui permet de choisir l'intensité du signal émis. Ce système m'a séduit car les ultrasons affectent aussi bien les faons et autres mammifères que les oiseaux, permettant ainsi de sauver les couvées de canards, faisans, etc... Ce n'est certes pas le plus performant mais il offrait la plus grande compatibilité avec notre activité.



Une autre solution aurait été une caméra thermique, idéalement montée sur un drone qui survole la parcelle avant le chantier de fauche. Ce système offre une très grande efficacité mais j'estime qu'il est compliqué à mettre en œuvre car il nécessite de mobiliser beaucoup de personnes en même temps que l'engin de fauche.

Aujourd'hui, au moins un constructeur à ma connaissance propose un système intégré à la machine avec des caméras thermiques. Cela me paraît très intéressant et fera l'objet d'une réflexion quant au renouvellement du matériel.

Jean-Bertrand CARRE, entrepreneur de travaux agricole – Adhérent ADCGG-53

Vidéo de notre faucheuse: <https://youtu.be/R6DXN2hAHYw>
<https://www.facebook.com/letemps.ch/videos/3391646837531719/>



Machinisme agricole et faune sauvage

Quelques pratiques de bon sens pour améliorer la situation....

- Commencer les travaux par le milieu de la parcelle pour ne pas piéger les animaux à l'intérieur.
- Limiter le nombre d'engins agricoles opérant en même temps dans la parcelle, diminuant ainsi les risques de mortalité liés à la désorientation des animaux dans leur fuite.
- Lorsque la culture le permet, régler la barre de coupe à plus de 20 cm peut permettre de sauvegarder les nids, les poules couveuses et les autres animaux blottis.
- Effectuer le détournage des parcelles et les derniers passages, à vitesse réduite (moins de 10 km/h), avec la plus grande attention du chauffeur envers les indices visibles de présence.
- Retarder le calendrier des fauches après le 15 Juillet en utilisant des variétés d'herbes et céréales plus tardives pour éviter les cycles critiques de reproduction.
- Une autre méthode, s'affranchissant de la technologie mais d'un point de vue logistique pas toujours facile à mettre en place, consiste à faire passer un ou des chasseurs et leurs chiens la veille dans la parcelle. Elle permet de laisser une odeur incitant les chevrettes à la désertion ou ne pas s'y installer pour la nuit. Cette technique assez efficace est à encourager partout où les entrepreneurs agricoles ne sont pas équipés de matériels de repérage.



Photo : Daniel Cahagne

Conclusion...

Malheureusement, ces pratiques ne sont pas faciles à mettre en place, l'optimisation du temps de travail étant une priorité bien compréhensible pour les exploitants agricoles.

Il est vrai que tout cela a un coût et nécessite à la fois des investissements économiques et en temps. Cependant, personne ne peut rester insensible et se contenter de lever les yeux au ciel en évoquant la fatalité. Les chasseurs et les agriculteurs doivent s'associer pour contribuer à la mise en oeuvre de solutions efficaces, réalistes et économiquement viables.

Il serait judicieux également que les fédérations départementales participent financièrement à des aides dont pourraient bénéficier les agriculteurs ou entrepreneurs sensibilisés à ce problème et qui démontrent leur motivation, à-travers de réelles actions en faveur de la préservation de la faune sauvage. Les associations telles que la nôtre doivent également militer pour encourager toute initiative allant dans cette voie, sans perdre le sens de la réalité.

Rien ne sert de rêver, seuls les actes nous feront avancer vers une solution, ou des solutions vertueuses et synonymes d'amélioration.

Remerciements à Jacky Martin, Président ADCGG-91 sans qui cet article n'aurait pas été aussi complet, et à Jean Bertrand Carré qui a eu la gentillesse de bien vouloir témoigner de son expérience.

Retour à la vie courante...



Promotion Brevet Grand Gibier 2020...

Félicitations à nos 6 heureux lauréats qui sont venus s'ajouter aux 120 déjà brevetés de la Mayenne. Remerciements aux organisateurs, Intervenants et formateurs pour la qualité dispensée lors de cette promotion si particulière....

Stéphane Petit (Président de jury), Raphael Santoro et Jean-François Bellet, entourés de quelques membres de l'ADCGG et des heureux lauréats : Gilles Ligot, Hervé Baguelin, Charles Gobé, Amaury Hubert, Xavier Lelièvre et Jonathan Benoît.

Déconfinement et forêt...

En temps normal, il est essentiel d'être prudent lorsqu'on traverse une forêt au cours d'une promenade à pied avec des chiens ou en voiture. En cette période de déconfinement, la faune sauvage réapprenant les dangers de la vie moderne, il convient donc de redoubler d'attention et limiter sa vitesse en voiture pour éviter toute collision. Il est également utile de rappeler qu'en cette saison de mise bas, il est préférable de ne pas toucher les jeunes animaux, même si la tentation est grande pour les enfants. Les charger de l'odeur humaine pourrait alors générer l'abandon par leur mère.

Les animaux de compagnie pouvant également perturber la faune sauvage pendant la saison des naissances, nous vous rappelons à ce sujet qu'il est obligatoire de tenir les chiens en laisse pendant cette période. La divagation d'animaux constituant une infraction spécifique, prévue par arrêté du 16 mars 1955 et toujours en vigueur, peut en effet donner lieu à verbalisation.

Littérature

« **Le poids du papillon** » : une ode à la montagne !

Ce roman est une véritable ode à la nature, à la montagne, à la liberté. A travers les derniers regards entre un vieux chasseur et un chamois, Erri De Luca réussit à nous faire ressentir, le poids de chaque instant, de chaque frémissement du vent, de chaque battement d'ailes d'un papillon.

L'écriture de Erri de Luca permet de se projeter et de s'approcher au plus près de ce que ressent le vieux montagnard, de son besoin irrépressible de prélever ce vieux chamois, roi des cimes, et de redescendre, enfin, victorieux de ce dernier combat.

L'ultime affrontement, silencieux, entre deux êtres, deux âmes, fatigués, blessés, fiers et solitaires.

[Il peso della farfalla]. 96p. Trad. de l'italien par Danièle Valin. Collection Folio, Gallimard.



Coin cuisine et gourmandise...

Fricassée de chevreuil au vin de Coiffy ou de Montsaugeon blanc, pour 4 personnes...



Photo non contractuelle

Cuisson : Couper l'épaule de chevreuil en dés assez gros après l'avoir désossée, puis les faire rissoler et bien dorer dans une poêle avec un peu d'huile et le beurre.

Egouter, dégraisser, remettre la viande dans une cocotte et bien mélanger avec la carotte, l'oignon, le bouquet garni et la tête d'ail coupée en deux.

Mouiller avec le vin blanc et ajouter un peu d'eau seulement si la viande n'est pas entièrement recouverte.

Saler avec du gros sel et faire cuire couvert et à feu doux pendant environ 1h30.

Sortir la viande, retirer l'ail et le bouquet garni puis ajouter la crème fraîche et faire réduire jusqu'à l'obtention d'une consistance onctueuse.

Ingrédients : Une épaule de chevreuil, 50g de beurre, une carotte et un oignon coupé en dés, un bouquet garni, une tête d'ail, une cuillère à soupe de farine, 50 cl de crème fraîche, huile, poivre et sel.
Une bouteille de Coiffy ou de Montsugeon blanc.

Terrine de marcassin aux trompettes de la mort pour 10 à 12 personnes...

Cuisson : Faire rissoler le filet avec le beurre à feu vif, puis réserver.

Barder une terrine, passer la chair de marcassin et l'échine de porc au hachoir avec une grosse grille, ajouter le sel et le poivre, les trompettes de la mort et les œufs, puis bien malaxer.

Mettre la moitié de la farce dans la terrine, ajouter le filet coupé en deux et finir avec le reste de la farce.

Recouvrir les bardes et faire cuire dans un four chauffé à 190 ° pendant 1h30.

Après la sortie du four, laisser pendant au moins 24h au réfrigérateur avant de consommer.

Ingrédients : Un filet de marcassin, 800g de chair de marcassin, 400g de barde, 400g d'échine de porc, 30g de trompettes de la mort séchées, 25g de beurre, 3 œufs, 20g de sel par kilo de viande, 6 grammes de poivre.



Photo non contractuelle